**Proposition de corrigé**

**Externalités et intervention de l’état**

**Introduction**

**1) Le déclin de l’activité apicole en France et ses conséquences économiques sur la situation du marché du miel**

Le marché d’un bien est lieu de rencontre de l’offre et de la demande de ce bien.

**● Le déclin de l’activité apicole**

La production de miel en France a fortement chuté entre 1995 et 2014 (de 32 000 à 10 000 tonnes). La consommation française de miel est constante sur la période (40 000 tonnes). Les importations sont quant à elles en forte hausse sur la période (de 6 000 à 30 000 tonnes). La production a été divisée par trois (alors que le nombre de ruches est stable) et les importations ont été multipliées par cinq.

Le déclin est du à la dégradation de l’environnement consécutive aux activités humaines (utilisation de pesticides dans le secteur agricole, urbanisation grandissante, assèchement des zones humides…). Il a été causé par la destruction corrélative des écosystèmes et la raréfaction des ressources en nectar et pollens nécessaires au développement de l’abeille et à la production de miel.

**● Les conséquences de ce déclin sur la situation du marché du miel**

Ce déclin a entraîné une baisse de la productivité des ruches (à moyens constants en capital, la production diminue significativement). Il est aussi à l’origine de la perte de biodiversité résultant de la diminution de l’activité pollinisatrice

Cela a pour conséquence une diminution non négligeable de la production agricole mondiale (en effet la production alimentaire mondiale dépend, à hauteur de 9,5 %, de la pollinisation). De plus, l’économie nationale devient dépendante aux productions étrangères.

Phrase de transition

**2) Les externalités générées et subies par l’apiculture**.

**Un agent économique** est un acteur qui joue un rôle spécifique dans l’activité économique. Chaque agent appartient à une catégorie identifiable par sa fonction économique principale.

● **L’apiculture a des conséquences positives sur l’activité économique.**

Elle contribue à la pollinisation, indispensable à la production de miel mais également aux activités agricoles. Elle permet le maintien de la biodiversité.

● **L’apiculture subit des effets négatifs de l’action d’autres agents économiques.**

La pollution résultant de l’utilisation généralisée de pesticides et d’engrais agricoles a un impact négatif sur l’apiculture. Le réchauffement climatique induit par les activités humaines nuit aussi à l’activité des abeilles. Tout cela entraîne une perte de biodiversité (cercle vicieux).

**3) Les actions possibles de l’État pour favoriser l’activité pollinisatrice des insectes.**

Le **développement durable** est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre les capacités des générations futures à répondre aux leurs. C’est une réponse aux conséquences négatives de la croissance (réchauffement climatique, épuisement des ressources…).

Il cherche à concilier trois objectifs : la croissance économique, le progrès social et la préservation de l’environnement.

**● La biodiversité fournit pour la vie, comme pour l’économie, des services indispensables** : stockage de carbone, régulation du climat et de l’eau, pollinisation, fertilité des sols, épuration de l’eau…

Le maintien de la diversité biologique participe au développement durable.

● **L’État peut agir pour favoriser les activités pollinisatrices et le maintien de la biodiversité** :

Il peut mettre en place des modalités contraignantes comme des taxes sur les activités ou les pratiques à l’origine du déclin des abeilles (ex : taxer l’utilisation de pesticides par exemple). Il peut aussi réglementer les pratiques agricoles en matière d’utilisation des pesticides et engrais de synthèse.

Il peut aussi prévoir des mesures incitatives. Il peut subventionner les activités favorables au maintien des abeilles, comme l’agriculture biologique (subvention à la conversion AB) ou les zones de jachère.

**Conclusion**